



D.2025.04.02.2.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 2 Avril 2025

2 – ATTRACTIVITE

**2.4 – -Service de vélos en libre-service à Toulouse et sur le ressort territorial de Tisséo Collectivités -
Avenant n°3 au marché n°M2022-0154 et évolution des règles d'utilisation de l'abonnement
« Confort ».**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha		X (M. Bolzan)	
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Trautmann)	
GRASS Francis		X (M. Jop)	
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Par délibération n°D.2023.06.28.3.7 en date du 28 juin 2023, le Comité Syndical a autorisé le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2022-0154 avec JC DECAUX France pour le service de vélos en libre-service à Toulouse et sur le ressort territorial de Tisséo Collectivités.

Le service fourni par JCDecaux comprend la fourniture (sans acquisition du matériel par Tisséo Collectivités, l'ensemble des mobiliers et matériels reste la propriété du titulaire), l'habillage, l'installation, l'exploitation, la commercialisation, la maintenance, la régulation (déplacement et la dépose de vélos en libre-service et places de stationnements vélo), le pilotage des systèmes et services associés.

Ce marché a été conclu pour une durée totale de 12 ans pour un montant total de 97 609 790,00€HT.

Le présent avenant n°3 a pour objet :

- La précision de la destination des cautions encaissées auprès des usagers de VéloToulouse.
- La précision de la période de versement de l'intéressement du titulaire.

En complément, et afin d'assurer un meilleur usage des vélos à assistance électrique (VAE), il est intégré une limitation du nombre de trajets gratuits chaque jour pour les abonnés. Sept utilisations gratuites par jour sont comprises dans l'abonnement Confort, au-delà, le titulaire de l'abonnement se verra facturer 1€/trajet supplémentaire et par tranche de 30 minutes.

L'exploitant JCDecaux est tenu de mettre à jour et en œuvre les Conditions Générales d'Utilisation du service.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer l'avenant n°3 au marché M2022-0154 avec JC DECAUX France.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES